

Education et Sport Canin de l'Hurepoix



(Affilié à la Société Canine de l'Île-de-France No Habilitation CUN HA-2061)

Numéro préfectoral : 1390 - N° d'affiliation DSV : 91402

Président : **Jacques HUVEY Terrain** : chemin du Bois Bouchet - 91410 Roinville Dourdan

Siège Social : 19 route de la Vallée – 91410 Roinville sous Dourdan



Concours IGP – IFH – BH/VT – CSAU 8 mars 2025

Le concours est organisé par ESC Hurepoix.

Les épreuves de pistage se dérouleront dans les champs aux alentours du club.

Les épreuves d'obéissance et de courage auront lieu sur le terrain du club situé :

Chemin du Bois BOUCHET – Roinville sous Dourdan.

La date limite d'engagement est fixée à la réception courrier postal du :

Mardi 25 février 2025.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite de réception des engagements au cas où les quotas d'inscription seraient atteints.

Nous vous conseillons donc d'adresser au plus tôt votre engagement.

Les jugements seront assurés par **Mr François CASSEVILLE** (Bourgogne Franche-Comté)

L'homme assistant sera : **Mr Christophe REYNAUD** (Ile de France)

Les concurrents se présenteront au terrain à 8h00 le samedi.

Remise des prix samedi à 16h30.

Les engagements seront confirmés par mail : sur la feuille d'engagement, remplissez lisiblement votre adresse mail. (*écrire l'adresse en lettres capitales d'imprimerie pour éviter toute mauvaise lecture*)

Joindre à votre feuille d'engagement (*1 feuille par chien*) les 2 étiquettes sur leur support. (*Vous pouvez régler globalement vos engagements*).

Le chèque sera libellé à l'ordre de « ESC Hurepoix ».

Si vous souhaitez régler par virement merci de contacter le secrétariat.

Restauration sur place

Cordialement.

L'organisation concours.

Demande de renseignements

E-Mail secrétariat : secretariat.eschurepoix@gmail.com

Président : **Jacques HUVEY 06 11 25 12 12**



Education et Sport Canin de l'Hurepoix

(Affilié à la Société Canine de l'Île-de-France No Habilitation CUN HA-2061)

Numéro préfectoral : 1390 - N° d'affiliation DSV : 91402

Président : Jacques HUVEY Terrain : chemin du Bois Bouchet - 91410 Roinville Dourdan

Siège Social : 19 route de la Vallée – 91410 Roinville sous Dourdan

Concours IGP – IFH – BH/VT - CSAU

8 mars 2025

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Clôture à réception courrier du mardi 25 février 2025

<input type="checkbox"/> CSAU	<input type="checkbox"/> BH/VT	
<input type="checkbox"/> IGP 1	<input type="checkbox"/> IGP 2	<input type="checkbox"/> IGP 3
<input type="checkbox"/> IFH 1	<input type="checkbox"/> IFH 2	<input type="checkbox"/> IFH 3

IGP FH BH		
Collez votre étiquette 2025 dans le cadre		
ou pour le CSAU sans étiquette		
Nom du chien		
Affixe si LOF		
identification		
Race		
	M	F

Engagement et règlement à retourner par courrier à :

Sylvie SAINT MARS (ESCH)
46 bis, rue des Plaideurs
92000 NANTERRE

Chaque engagement IGP - FH - BH - CSAU	17 €
Chèque à l'ordre de ESC Hurepoix	
Virement : consulter le secrétariat	

Conducteur : nom et prénom :

Adresse : Code postal

Ville..... Téléphone : | | | | | | | | | |

Adresse Mail (en lettres capitales).....@.....

Club : Région :

Fait

à : le :

Signature du président du club représenté (obligatoire)

Signature du conducteur :

Engagement	==> 3 étiquettes (2 sur leur support - 1 collée sur le formulaire) ==> la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2ème catégorie ==> l'autorisation parentale pour les mineurs ==> le règlement à l'ordre de ESC Hurepoix
CSAU	==> la photocopie du certificat de naissance/pédigrée pour les chiens inscrits au LOF ==> la photocopie de la carte d'identification ICAD ==> la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2ème catégorie ==> l'autorisation parentale pour les mineurs ==> le règlement à l'ordre de ESC Hurepoix

Je certifie avoir pris connaissance des directives de la CUN. Tout concurrent est civilement responsable des accidents corporels ou matériels causés par son chien et s'engage à respecter les règles de la cynophilie française en vigueur.
Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'organisation à communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la journée uniquement sur la page facebook du club organisateur et sur le site de la SCIF. Les photographies pourront être diffusées directement par l'organisation, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.